EPISTRE DE MONSIEVR LE PRESIDENT DE THOV, Au Roy.

A PARIS,
Chez PIERRE CHEVALIER, ruë S. Iacques, à l'image sainct Pierre, pres les Mathurins.

M. DC. XIV.
Auec priuilege du Roy.

Acc 83-101(122)

DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE THOU.

A Roy.

EPISTRE DE MONSIEVR LE PRESIDENT DE THOV. AV ROY.

SIRE,
Quand ie me mi premierement à écrire l'Hiſtoire de ce temps, encore que ie ſceuſſe bien que ce que i'entreprenoi, tout tel qu'il pourroit eſtre, appreſteroit à parler à beaucoup de gens. Toutefois ma conſolation eſtoit que ie ne m'y ſentoi point pouſſé d'aucune vanité d'ambition ; ains d'vn bon zele & ſincerité de conſcience ſeulement : qui me promettoit qu'auec le temps, les rancunes & animoſitez ceſſants d'vne part & d'autre, on auroit quelque iour enuie de ſauoir les choſes au vray, meſmement durant voſtre regne, où par vne grace ſinguliere de Dieu, apres auoir chaſſé les monſtres de rebellion, & du tout eſtaint ce qui entretenoit le feu des factions, vous auez rendu la paix à la France, & auec la paix réuni deux choſes qu'on tenoit incompatibles, la Monarchie, & la Liberté. Ioint auſſi que ie commencai à mettre la main à la plume en vne ſaiſon que nous regrettions de voir les cauſes

de la guerre ciuile attachees aux particulieres conuoitises de gens ambitieux, & l'esperance de la paix chassee des conseils qui regardoient le public: tellement que i'estimoi qu'il nous fust de tant plus permis de dire, & d'écrire librement, sans mesdisance toutesfois, ce qui en estoit à la pure verité. Mais comme l'œuure s'est acheminé, lequel i'auoi premieremẽt tracé en vostre armee, aux sieges des villes entre les trompettes & tambours, puis continué en vostre Cour, & maintenant entre les faschеuses occupations du palais, & des voyages ou autres affaires, amené iusques à vostre regne. Ie me suis trouué touché d'vn sentiment tout autre que ie n'auois esté du commencement, lors que mõ esprit arresté en la grandeur & varieté des choses dõt i'auois à parler: & cherchant quelque soulagement parmi les miseres publiques, estoit tout occupé à mediter & à écrire: Iusques là, qu'il m'est tombé en l'ame de craindre, que ce que i'auois escrit parmi le bruit des armes, qui pouuoit en ce temps là estre agreable, ou à tout le moins excusable, n'offense les aureilles difficiles de quelques vns, à present que les choses sont paisibles, & les troubles composez: Comme nous sommes naturellement plus prompts & enclins à faire le mal qu'à l'ouir raconter. Mais puis que la premiere regle de l'histoire est de n'oser rien dire de faux, & par consequent oser dire tout ce qui est vray. Ie me suis trauaillé de tirer la verité quelquefois cachee, & quelquefois enseuelie entre les rancunes des partialitez, & la representer de bonne foy à la posterité, pour ne preuariquer en vne cause si iuste, par vne affectation de prudence desaisonnee, & pour ne faire iniure au rare bõ-heur de vostre siecle, auquel il est

permis à chacun de penſer ce qu'il veut, & de dire ce qu'il penſe. Quant à moy i'ay cette aſſeurance que ceux qui me cognoiſſent & qui ſçauent quelles ſont mes mœurs, ſçauent auſſi combien ie ſuis eſlongné de la diſſimulation: Et n'ay point veſcu ſi caché que ma franchiſe & candeur n'ayt eſté recognuë, voire des plus iniques & mal affectionnez, quand il a eſté queſtion d'affaires publiques. Car apres que par voſtre vertu & clemence nous auons eſté tous reconciliez les vns auec les autres, i'ay tellement oublié les iniures priuees, ſi aucunes on m'auoit faictes, & en ay tellement perdu le ſentiment en mon particulier & en public, qu'à bon droict ie me puis vanter que perſonne ne me trouuera auoir manqué de moderation & de patience, en ce qui touche la memoire des choſes paſſees. I'en puis appeller à teſmoins ceux meſmes dont les noms ſe rencontreront ſouuent mentionnez en ces liures, qui m'ont touſiours trouué preſts à leur rendre tous bons offices, ſans corruption à toutes les fois qu'ils ont eu affaire de moy en la charge qu'il a pleu à voſtre Majeſté me commettre. I'ay donc faict en entreprenant d'eſcrire ceſte hiſtoire, ce que les bons Iuges doiuent faire quand ils deliberent ſur la vie & l'honneur des hommes. Ie me ſuis ſouuent taſté & interrogé moy-meſme, pour ſonder ſi ma conſcience eſtoit picquee de quelque eſguillon de reſſentiment qui me peuſt tranſporter & deſtourner du droict chemin. I'ay adoucy tant que i'ay peu par paroles l'aigreur des choſes: & touſiours me ſuis retenu d'y aſſeoir mon iugement, ſans extrauaguer en diſcours ny ſortir de mon propos: Bref i'ay ſuiuy vn genre d'eſcrire nu & ſimple, pour teſmoigner par mon ſtile meſ-

me, que tout ainsi qu'il est sans fard & ostentation, aussi ne porte-je ny haine ny faueur à personne. De pareille façon, ie voudroi volontiers prier nos François & autres qui liront ceci, de n'aporter point de preiugé du logis auec eux, pour dire leur auis, & prononcer de mon œuure auparauant que l'auoir tout leu. Ie ne nieray point que mon entrepriſe ne ſoit grande, & par deſſus mes forces: voire que pour la bien executer, beaucoup de choſes y ſeroient neceſſaires que ie n'ay pas. Mais ie me ſuis laiſſé vaincre à l'vtilité publique, & au deſir ardent de meriter quelque choſe de ceux de noſtre temps, & de ceux qui viendront apres nous: à quoy taſchant paruenir, i'ay mieux aymé qu'on me tienne pour temeraire que pour ingrat. Car ie ne me trauaille pas tant de la creance qu'on y doit auoir, pour laquelle i'ay ma conſcience aſſeuree: ny de mon induſtrie, & ſuffiſance, dont i'eſpere que voſtre clemence, & la candeur des lecteurs excuſera le defaut, comme ie crains que ce qui fait la principale partie de l'hiſtoire ne ſoit ennuieux, & moleſte à pluſieurs, qui ſe penſants eſtre hors du danger, ſe montrent trop negligents, & moins equitables en la miſere d'autruy. Par-ce qu'outre, & par deſſus pluſieurs maux qui croiſſent en ce ſiecle ennemy de la vertu, eſt ſuruenu d'abondant le diſcord en la religion, qui tourmente toute la Chreſtienté de guerres continuelles, preſque depuis cent ans, & la tourmentera encor cy-apres, ſi ceux qui principalement y ont intereſt, n'y aportent quelques remedes à propos, autres que ceux dont on a vſé cy-deuant: Car nous n'auons que trop apris par experiẽce, que le fer, le feu, les bãniſſemẽts, & proſcriptiõs ont irrité pluſtoſt que gueri ceſte maladie atachee à

l'esprit pour laquelle traicter est besoing d'vser, nõ de ce qui ne penetre que le corps: mais de doctrine & d'instructiõ qui descend & distile tout doucemẽt dedans l'ame: d'autant que toutes autres choses sont gouuernees par le iugemẽt du magistrat ciuil, & principalement du Prince. Mais la religion seule ne peut estre commandee: ains se coule aux esprits bien preparez par vne opinion presuppose de la verité, auec l'ayde de la grace diuine.

A cela les tourments ne seruent de rien: voire plustost endurcissent les cœurs au lieu de les amolir & persuader: Et pouuons dire beaucoup plus iustement de la Religion, ce que les Stoïques ont si magnifiquement vanté de leur sagesse: Car quand quelqu'vn est pousse de Religion, les tourments & les douleurs n'ont point de pouuoir sur luy: & toutes autres incõmoditez sont surmõtees par la force qui est engendree de ceste opinion, dont il est preoccupé interieurement: rien de tout ce qu'il a à souffrir ne luy deplaist; & ne se plaint, quoy qui luy aduienne, de tout ce qui peut aduenir à l'homme: Il cognoist ses forces, & se persuadent qu'il est assisté de la grace de Dieu, il cuide estre assez fort pour porter toute sorte de persecution: Qu'vn bourreau soit d'vn costé, & les questionnaires d'vn autre pour luy appliquer le fer, & le feu, il ne laissera pas de perseuerer, & ne pensera pas à ce qu'il aura à souffrir, mais à ce qu'il aura à faire: car sa felicité est chez luy-mesmes: & si quelque chose interuient par dehors, elle luy est peu, & ne luy fait seulement qu'effleurer la peau. Qu'est-ce que dict Epicure, (qui toutesfois est tenu des autres Philosophes pour vn peu corrompu:) quand il parle de l'homme sage? Si on le fait brusler dans le taureau

de Phalaris, il dira, ô que cecy eſt doux ! cecy ne me touche point. Penſons-nous que ceux qui depuis cent ans ſe ſont perdus par diuerſes ſortes de ſupplices, à cauſe de la Religion, ayent eu moins de courage, ou que ceux qui ſe perdront encor cy-apres, ſi on continuë à les punir: ſoient plus laſches ? l'Hiſtoire de ce que fit & diſt vn de ces gens-là merite d'eſtre racomptee: lequel lors qu'on l'atachoit au poteau preſt à eſtre bruſlé, ſe mettãt à genoux, commença à chanter vn pſeaume, que la flamme & la fumee peurent à peine faire ceſſer: Et comme le bourreau voulut mettre le feu au bucher, & commençaſt par derriere afin que le patient ne le viſt point: Vien, vien, dit-il par deuant, & allume hardiment deuant mes yeux: Si i'euſſe craint le feu ie ne feuſſe pas icy, puis qu'il eſtoit en ma puiſſance de m'en ſauuer. Auſſi n'auõs nous point veu que ceux qui ont fait des entrepriſes à cauſe de la Religion, ayent rien rabatu de leur ardeur par les punitions & ſupplices qu'on a exercé contre eux : mais au contraire ils ſe ſont de tant plus endurcis & opiniaſtrez à ſouffrir, & à oſer dauantage: Car des cendres des vns, les autres ſont nez, & leur nombre a creu, & leur patience s'eſt tournee en fureur. Tellement qu'au lieu de ſuppliants, comme ils eſtoient auparauant, ils ſont deuenus complaignans & importuns demandeurs: puis ne ſe contentans de ſe defendre des gibets, ils ont pris les armes, & ſe ſont mis d'eux-meſmes à prouoquer & aſſaillir ceux qui les perſecutoient. C'eſt ce que nous voyons depuis quarante ans tous entiers en France, & gueres moins en Flandres: Et en ſommes venus là, que meshuy le mal ne ſe peut plus retrancher & retenir de couler par la punition

d'vn

d'vn ou de deux, cõme parauẽture on pouuoit faire du commencement, mais ayant occupé des peuples & des nations, voire la plus grande partie de l'Europe, il n'eſt plus qu'eſtion d'vſer du glaiue du magiſtrat ains du trenchant de la parole de Dieu : car ceux qui ne peuuent eſtre forcez & contraints de croire, doiuent eſtre inſtruits & enſeignez par raiſon moderee, & inuitez à conferer & communiquer amiablement enſemble. Sainct Auguſtin en a fait ainſi, eſcriuant à Proculian grand partizan des Donatiſtes, pour leſquels meſmes il prioit le Proconſul d'Afrique, afin qu'il n'vſaſt de peine de mort contre eux : comme eſtant bien ſeant à ceux qui font profeſſion de la vraye Religion, de guerir l'erreur d'vne vaine hereſie, pluſtoſt par douces menaces que par vengeance & cruauté : afin de ne s'eſlongner de ceſte maxime qui doit eſtre perpetuelle entre les Chreſtiens, de vaincre le mal par le bien : ainſi que le meſme ſainct Auguſtin eſcrit en vn autre endroit au gouuerneur Cecilian. Et en ceſte lõgue Epiſtre qu'il addreſſe à Boniface, il adiouſte, qu'en tels accidens où le ſchiſme & la diſſention ne met pas ſeulement en danger deux ou trois hommes, mais importe de la ruine de peuples, & de nations ; il faut diminuer quelque choſe de la ſeuerité, & ſuruenir à la gueriſon de ces grands maux par le moyen de la charité. Ce qui a tellement eſté receu en l'Egliſe, que ceſte belle ſentence a eſté tranſcrite vne & deux fois dans les decrets de Gratien. Ainſi ce grand perſonnage qui auoit vn eſprit doux & deuotieux, iugeoit que ces maladies ne ſe deuoient traiter rudement & imperieuſement, ains pluſtoſt en enſeignant qu'en commandant, & qu'on y profitoit plus en admoneſtant qu'en me-

naçant : & que c'estoit la façon dont il se falloit gouuerner enuers vn grand nombre de malfaicteurs : reseruant à vser de seuerité quand ils estoient peu. Et s'il aduenoit que ceux qui ont l'authorité fussent contraints d'adiouster des menaces, qu'il falloit que ce fust auec regret, & que la crainte de punition fust proposee seulement de la force des escritures saincte: afin que ce qu'on les redoute ne soit point à cause de leur magistrat: mais que ce soit Dieu qui soit reueré en leurs ordonnances : comme il est amplement deduit en l'epistre addressee à l'Euesque Aurelius. Et certes, si nous voulons recognoistre la verité, il faut confesser qu'en tous les escrits de la saincte antiquité, il ne se trouue vn seul exemple approuué qu'on ait puny de mort aucun heretique: & au contraire que l'Eglise ancienne a tousiours eu en horreur de respandre le sang : que s'il est quelquesfois aduenu, les vrais & saincts Euesques l'ont tousiours detesté: comme il parut en Priscillien, qui ayant respandu par les Eglises de la Gaule, & principalement en Guyenne, les semences de la pernicieuse doctrine dont il estoit autheur, fut puny à mort en la ville de Treues, auec quelques autres de ses sectateurs, par le commandement de Maximus, autrement assez bon Prince, apres que pour vsurper l'Empire il eut faict tuer l'Empeur Gratian, en la ville de Lyon, enuiron l'an de nostre Seigneur trois cens quatre vingts trois : combien que S. Martin eust tiré promesse de l'Empereur qu'il ne seroit rien ordonné de cruel & de sanglãt cõtre eux, & qu'il eust instãmẽt exhorté & requis l'Euesque Itacius & leurs autres instigateurs de se deporter de l'accusation: Aussi cét acte fut trouué tres-mauuais, & reprouué

de tous les autres Eueſques: & combien qu'Itacius apres auoir finement faict faire ceſte execution, ſe fuſt abſenté de peur de l'enuie, il ne laiſſa pas toutefois d'eſtre puis apres condamné par Theogniſtus & iamais ſainct Martin ne voulut qu'en toute extremité, & la neceſſité le contraignant, ſe reconcilier & rejoindre en cette communion d'Itacius, & de ſes adherents. Meſmes ſainct Ambroiſe enuoyé quelque temps apres vers Maximus par le ieune Valentinien frere de Gratien Empereur occis teſmoigne par le rapport de ſa legation, qu'eſtant à Treves, il s'abſtint de voir & frequenter ces Eueſques qui participoient aux conſeils d'Itacius, & qui faiſoient punir de mort ceux qui erroient en la foy. Puis quand Maximus voulut enuoyer des Capitaines & gens de guerre en Eſpagne, auec ſouuerain pouuoir de rechercher les heretiques, & leur oſter les biens & la vie: le meſme ſainct Martin y reſiſta, & fit tant que l'Edict fut reuoqué. Ce qu'il fit d'vne ſaincte deuotion, non ſeulement pour deliurer les Chreſtiens de cette vexation, dont on pouuoit prendre couleur ſur cette occaſion, mais auſſi pour mettre en ſeureté les heretiques: preuoyant bien que ſi cet orage n'eſtoit deſtourné, il alloit ruiner vn grand nombre de gens de bien: y ayant lors peu de difference entre les vns & les autres: d'autant qu'on ne iugeoit les heretiques qu'à la face, les prenant pluſtoſt par la paleur de leur viſage & à leur habit, que non pas par leur creance. De faict, apres que Priſcillien fut executé à mort, tant s'en faut que l'hereſie dont il eſtoit autheur en fut aſſoupie & retenuë, qu'au contraire elle s'eſtendit plus largement, & fut davantage confirmee: meſme que ſes ſectateurs qui auparauant ne luy auoient porté

honneur que cõme à vn sainct personnage, cõmencerent à l'adorer comme vn Martyr, & firent remporter les corps morts iusques en Espagne, auec vne pompe admirable d'obseques magnifiques: dont nasquit vne telle superstition parmi ceux qui estoient de cette secte, qu'on tenoit à serment solemnel de iurer par le nom de Priscillien: Et de là s'alluma vne longue guerre & tres-dangereuse discorde, entre les Euesques de l'Eglise Gallicane, qui dura l'espace de plus de quinze ans, & ne se put estaindre qu'à grand peine: aprés que plusieurs gẽs de bien & la pauure populace du troupeau de Dieu eurent beaucoup enduré d'outrages, & d'indignitez. Ce que ie ne puis lire, & voir discourir par Sulpitius Seuerus, qui a écrit l'histoire de ce temps là, aussi fidelement qu'elegemment, qu'il ne me souuienne de l'estat où estoient les choses au temps de ma premiere ieuneſſe, lors que les troubles nouuellement emus en France pour la religion, on tenoit pour suspects, & designoit-on de l'œil au meurtre & au massacre les hommes, non par leurs mœurs, & l'innocence de leur vie passee, ains seument à leur visage, & à leur long reitre: pẽdant que le pauure Royaume se dissipoit en factions, & que par le trouble de l'estat, la religiõ mesme estoit mise en grand danger: à cause des contentions & debats, inimitiez, faueurs, crainte, inconstance, pareſſe, negligence, & arrogance de ceux qui auoient la souueraine authorité. Or apres le deceds de sainct Martin, on commença à traiter plus doucement en l'Eglise ceux qui erroient en la foy: & ne faisoit-on plus que les deposer & degrader, ou les condamner en quelque amende pecuniaire, sans plus toucher au sang, & aux peines cor-

porelles: & quand il auint en l'an 1000. & 60. qu'vn quidã des sectateurs de l'Archidiacre Berengarius vint semer sa doctrine aux pays du Liege, de Brabant, & autres contrees du pays bas, Bruno Archeueſque de Treues se contenta de les chasser de son dioceſe: sans iamais espandre leur sang: Et depuis on ne les traita point plus rudement en l'Egliſe, iuſques au temps des Vaudois: contre leſquels on fut contraint dreſſer des armees completes, par ce que les ſuplices plus rigoureux n'auoient de rien ſerui, & que la maladie s'eſtoit empiree par les remedes apliquez mal à propos & hors de ſaiſon, dont le nombre des malades croiſſoit tous les iours Et falut mener vne longue guerre contre eux, de non moindre importance & deſpence que celle que les noſtres auoient auparauant menee contre les Sarazins: De laquelle en fin l'iſſuë fut, qu'on les vit pluſtoſt morts, aſſommez, banniz, chaſſez de leurs maiſons & dignitez, deſpouillez de leurs biens, & diſſipez ça & là, que conuertis ou ſe repentants comme conuaincus d'erreur: tellement qu'apres s'eſtre du commencement defenduz auec les armes, finablement vaincus & deffaits par les armes, ils furent contraints s'enfuir en Prouence, & dans les Alpes plus voiſines de la France, où ils ont trouué des cachettes pour conſeruer leur vie & leur doctrine: Vne partie ſe retira auſſi en Calabre, & y a duré iuſques au Pontificat de Pie 4. Vne autre partie paſſa en Allemagne, & planta ſa demeure en Boheme, en Pologne & en Liuonie. Les autres tirants vers l'Occident, ſe retirerent en Angleterre: Et croit-on que de leurs reliques eſtoit ſorti Iehan Vviclef, qui enſeigna long temps à Oxford, & apres pluſieurs diuerſes diſputes pour

la religion y mourut de sa mort naturelle, y a plus de trois cents ans: car l'execution qui fut faicte contre luy par l'ordonnance du magistrat, ne fut qu'apres sa mort, que ses os deterrez furent bruslez publiquement: Depuis il en est venu d'autres d'âge en âge iusques à nostre temps, cõtre lesquels apres auoir essayé sans aucun fruict, la rigueur des supplices, les choses sont venues des disputes de paroles & d'écris, aux mains, & à la guerre ouuerte, dont se sont ensuiuies les reuoltes de plusieurs peuples, tant en Allemagne, & Angleterre qu'en nostre France: Et de là le chisme confirmé, auec autant de ruine de la tranquillité publique, que de scandale & dommage de la religion, dequoy ceux qui ont la puissance & qui deuroient en auoir soing, ne tiennent pas grand compte, & le mesprisent trop long temps. Ce que ie ne dy point pour remettre sus ceste question, tant de fois agitee, si les heretiques doiuent estre punis de mort: car cela ne conuient ny en la saison où nous sommes, ny à ma condition & qualité: mais seulement pour monstrer que les Princes ont tresbien & sagement faict, & selon l'institution de l'ancienne Eglise, qui ont estimé que les guerres entreprises pour la Religion se deuoient plustost amiablement composer, voire auec perte, & à quelque prix que ce soit, que non pas les definir & terminer par la force & rigueur des armes. De quoy Ferdinand tressage Prince s'aperceut bien quand apres auoir apris par l'experience des longues & perilleuses guerres demenees en Allemagne sous l'Empereur Charles cinquiesme son frere, que toutes les entreprises qu'on auoit faictes auec les armes contre les Protestans auoient touſiours mal reüssi, dessors qu'il se vit estably Empe-

reur, il confirma par vn Edict solemnel la paix faicte pour la Religion, & touſiours depuis la ratifia par pluſieurs & diuerſes declarations. Et voyant que les afaires s'acheminoient beaucoup mieux par petits colloques, & conferences familieres, comme il en auoit deſia faict l'eſſay ſous l'Empire de ſon frere, aux aſſemblees qu'il auoit aſſignees à Regenſpourg & à Vormes vn peu deuant ſa mort apres le Concile de Trente, pour ſatisfaire aux proteſtans qui n'y auoient point comparu, il voulut de rechef aſſembler vn nouueau colloque auec eux par l'aduis & conſeil de ſon fils Maximilien treſſage Prince: & pour ce faire choiſir vn fort docte homme & modeſte Georges Caſſander, qui deuoit traicter doucement auec les miniſtres & docteurs du party contraire, ſur certains chefs & articles de la Confeſſion d'Auſbourg: mais la maladie de ce bon perſonnage, & la mort auancee de l'vn & de l'autre empeſcha que l'Allemagne ne receuſt le fruict qu'elle en auoit eſperé. De meſme façon par apres ſe gouuernerent les Polonois à l'exemple des Allemands. Mais Emanuel Philebert Duc de Sauoye, ſe voyant remis par le benefice de la paix faicte auecques nous, en l'ancienne poſſeſſion de ſes eſtats perdus, pour aquerir de la reputation en Italie, ou pour gratifier aucuns auec ſa perte ſ'alla legerement embrouiller en vne guerre fort dommageable cõtre ſes ſujets des vallees: dont il ſe repentit tout à loiſir, & corrigea ſa faute, permettant à ces pauures peuples la liberté de leur religion, & garda par apres fort curieuſement l'accord qu'il auoit faict auec eux. Ie vien maintenant à nous, & commenceray à traicter l'vlcere, que ie crain biẽ ne pouuoir ſeulement toucher ſans me faire tort, & m'aqueri

des ennemis. Mais puis que ie suis vne fois entré en ce discours, pour m'en depescher en vn mot, ie diray ingenuement: (car sous vous, Sire, il me l'est permis) que la guerre n'est point vn legitime moyen d'oster le schisme de l'Eglise. Nous auons veu en France que les huguenots durant la paix diminuoient tous les iours en nombre, & s'affoiblissoient d'authorité: au contraire se sont touſiours fortifiez & augmentez par les armes & guerres ciuiles, fust-ce que nous n'y allions que par vn zele & ardeur desordonnee de religion: ou par vne ambition & desir de choses nouuelles: En quoy ceux des nostres ont grandemẽt failly, & ont mis l'Eglise & la Frãce en grand dãger, qui apres tant d'Edits de pacification faits & refaits, sont si souuẽt retournez aux troubles & aux armes cõtre eux: Qu'est-il besoing de paroles? la chose mesme crie. Car quãd la paix fut faicte en l'an 1563. & qu'vne infinité de villes qui auoient esté occupees par tout le royaume, furẽt reduictes en leur premier estat: ce fut vne merueille comment tout à coup chacun sentit la douceur du repos: & combien ceſt espace de quatre ans que dura la paix, iusques aux seconds tumultes, fut doux & agreable à tous les gens de bien: qui voyoient la Religion mise en seureté par les bonnes ordonnances de ce grand & incorruptible Chancelier, que la France n'aura iamais regret d'auoir receues, & pratiquees. Iusques à ce que les destinees tournants au contraire, nous commençasmes à nous ennuyer de voir la trãquillité publique si bien establie par ses saincts loix: & rejectans les auis qui tendoient à conseruer la paix, nous retournasmes à vne fascheuse guerre funeste, non seulement à nous, mais sur la fin aux autheurs

mesmes

meſmes qui en auoient donné le conſeil. Ceux qui ſçauent ce qui fut arreſté en ceſte miſerable aſſemblee entreueuë de Bayonne, entendent aſſez de qui ie veux parler. Car depuis ce temps-là pour nous eſtre laiſſé abuſer aux tromperies eſtrangeres, toutes choſes commencerent à ſe preparer aux ſurpriſes, aux trahiſons, & aux armes. Deſlors le Duc d'Albe fut enuoyé en Flandres, auec vne puiſſante armee, lequel ayant depoſſedé Marguerite Ducheſſe de Parme de tout pouuoir & authorité, cõbien qu'elle euſt paiſiblemẽt & moderément gouuerné ces prouinces, rẽplit tout le pays de fer & de feu, baſtit par tout des citadeles, ruïna la franchiſe des peuples par impoſitions de nouueaux ſubſides pour entretenir la guerre, & deſtruiſit de grandes & riches villes, leur oſtant leurs biens & leur liberté, comme qui oſteroit les viures à de grands corps robuſtes & ſains, pour les amaigrir & affoiblir. De ces dures & rigoureuſes façons s'enſuiuirent les deſeſpoirs, & finablement les reuoltes des peuples, leſquelles encor qu'on euſt pour quelque temps racoyſees, n'eurent en fin autre ſuccez, ſinon que la meilleure partie, & la plus riche, & plus propre à la nauigation, dont toutes les richeſſes de ces prouinces ſe maintiennent, ſe retrancha, & ſe deſ-vnit du reſte du corps, & auiourd'huy ſe gouuerne par authorité d'Eſtats, faiſant y a deſia long temps la guerre, non ſeulement contre ceux du pays qui ſont de contraire party, mais voire contre toutes les forces d'Eſpagne, auec profit & auancement. Ce que François Baldouin natif d'Arras, Iuriſconſulte de noſtre temps, de tres-grande reputation, auoit bien preueu, & auoit craint deuoir aduenir: & pour y obuier, il auoit donné conſeil aux princi-

paux Seigneurs & Magiſtrats du pays, qu'ils preſentaſſent requeſte à Philippes Roy d'Eſpagne, pour impetrer liberté de Religion aux proteſtans qui pour lors eſtoient fort perſecutez, & qu'il fiſt ceſſer ceſte rigueur de les punir & rechercher par l'inquiſition: Dequoy il compoſa vn liure en langue Françoiſe, par lequel il montroit que le faict de la Religion, agité par tant de controuerſes ſe porteroit mieux, & en viendroit-on pluſtoſt à bout, par colloques, où le droict fuſt également gardé aux parties, & où chacun fuſt receu à dire librement ſon aduis, que non pas par la force, & la voye des armes. Preuoyant bien & prediſant que ſi on continuoit à les mal traiter, il aduiendroit que leurs forces qui eſtoient lors petites & eſpanduës çà & là par factions, ſe joindroient & reüniroient enſemble, & que des diſputes de paroles on viendroit aux mains, & aux reuoltes & rebellions en peu de temps. I'ay plus volontiers faict mention, meſmement à vous, Sire, du preſage de cét homme Flamand, parlant de Flandres, parce qu'il auoit du commencement embraſſé la doctrine des proteſtans, mais par apres ayant fueilleté plus attentiuement les liures des Peres, s'eſtoit rauiſé & auoit changé, toutesfois il auoit gardé vne telle equité & moderation en l'eſprit, qu'il ne s'eſtoit point laiſſé trãſporter d'vne haine irreconciliable contre ceux deſquels il s'eſtoit ſeparé, cõme aucuns font: mais par vn rare exẽple de charité Chreſtiẽne en ce tẽps cy, s'eſtãt corrigé de sõ erreur, il auoit pitié de celuy d'autruy, & employoit toute ſon induſtrie à ce que la memoire de la meilleure antiquité fuſt remiſe en vſage, & que ce que l'abus y auoit introduit fuſt doucemẽt reformé. Et en ceſte intention retourna

d'Allemagne en Frãce, & se presenta à deffunct Mr. vostre pere, auquel il fit entendre & trouuer bon ce sage & sainct aduis: puis fut receu à sa suite, où il tint vn honneste rang, & quelquefois estoit employé & appellé aux affaires de son conseil, & par apres fut donné pour precepteur à M. vostre frere naturel en sa tendre ieunesse. Qu'on ne parle donc point de ces vanteries d'aucuns, qui veulẽt sembler plus grands zelateurs de la religion que les autres, & se glorifient pour faire honte aux François, qu'ils n'ont iamais aprouué ny sousſignéaucũ acord auec les heretiques: qu'ils considerent quelle fin ont eu tous braues conseils, & qu'ils deplorent tant de riches & fortes prouinces qu'ils ont perduës, & tant de richesses & finances qu'ils ont consommees à les guerroyer pour neant. O combien ils voudroiẽt maintenant auoir esté sages à nostre exemple, encor que pour lors ils fissent semblant de l'auoir en grand horreur: combien cherement ils voudroient auoir racheté la perte de tant d'armees, lesquelles s'ils eussent bien employees contre les communs ennemis de la Chrestienté, il y a long temps qu'ils les eussent chassez de Hongrie, & des Royaumes de Fez & Marroque, auec beaucoup de profict & d'honneur. Mais ie crains que prudence que nous trouuons defaillir en eux, n'ait manqué à nous mesmes, quand poussez de nostre propre fureur, ou à l'instigation de ceux que i'ay desia dict, nous donnasmes cependant occasion, à de tres-dangereux & pernicieux troubles: durant lesquels toutes les bonnes villes furent pillees, les Eglises que la rage des premiers tumultes auoit espargnees, de fond en comble abatuës, les prouinces sacagees: les rancunes qui auoiẽt

quelque temps dormy durant la paix, renouuellees pis que deuant : les soupçons augmentez ; puis les armes posees, pour estre biẽ tost apres reprises plus aigrement. Toutesfois apres tout cela falut-il faire vne paix, laquelle de tant plus qu'elle fut douce & agreable, de tãt plus miserablement fut-elle violee, par vne meschanceté, qui deuroit s'il est licite de le desirer, estre enseuelie en eternel oubly : dont s'ensuiuit deux ans apres ceste boucherie où vous, SIRE, que Dieu auoit predestiné pour restablir l'Estat de France, failliſtes à estre perdu : puis ayans esuité le peril de ce rocher Capharee, nous rencontrasmes encor dãs deux ans apres d'autres escueils, contre lesquels auec la mesme imprudence, & temerité, nous allasmes briser & faire naufrage : & l'ire de Dieu ne tarda gueres à venir faire vengeance de la perfidie des François, retirant de ce monde vn Roy magnanime qui auoit plustost failly par la coulpe d'autruy, que de sa propre volonté. Que fit son successeur ? Tout au commencement de son regne il ayma mieux la guerre que la paix contre les salutaires aduis que luy auoient dõnez l'Empereur Maximilien & le Senat de Venise, chez lesquels il auoit passé & logé en retournant de Poulongne, & contre les humbles prieres que luy en firent les huguenots de son Royaume à son arriuee : Mais il ne demeura gueres à s'en repentir, & changeant de conseil, trois ans apres fit cest Edict de Pacification, qu'il auoit accoustumé d'appeller particulierement sien : Et depuis nous vescumes en vne profonde paix l'espace de sept ans entiers : Sinon qu'en quelques endroicts il y peust auoir quelques courses, & rencontres de soldats par interualles, sans aucun grand effect. Iusques à ce que cer-

tains hommes impatiens du repos, & ne pouuans souffrir que la France se passast d'eux en ceste grande tranquillité, firent esmouuoir vne autre guerre tres-pernicieuse & hors de saison, à laquelle ce pauure Prince se laissa emporter & forcer par le mauuais conseil de ceux qui estoient autour de luy, sous pretexte de s'opposer & prendre les armes contre vous, SIRE, mais qui bien tost apres se tournerent contre luy mesme. I'ay horreur de me souuenir de ce detestable parricide, qu'on ne peut ramentenoir qu'auec l'eternelle ignominie du nom François, & l'infamie de ceux qui pour lors s'en resiouyrent tant. Car il est indubitable que par ceste execrable coup le royaume & auec le royaume la Religion ne s'en allassent tomber en vne ineuitable ruine, si vous, SIRE, par vne grace inesperee de Dieu, qui veillant pour nostre seureté, vous auoit reserué iusqu'à nostre temps, ne fussiez venu soustenir comme vn puissant pilier arcboutãt la cheute de ceste Estat, & arrester par vostre vertu l'impetuosité de ceste rouë emportee au precipice, qui bouleuersoit, brisoit, & abatoit tout ce qu'elle rencontroit de sain en la republique. En quoy vous montrastes vn notable exemple par vous-mesmes, que toutes choses se peuuent assuiettir aux loix humaines, fors la Religion qui ne peut, comme i'ay desia dict, estre forcee ny commandee. Car ayant esté persecuté dés vostre ieunesse par tant d'aduersitez entre les guerres ciuiles, & vous estant trouué assailly & enuironné de plusieurs armees en vn mesme temps, quelquefois batant, & quelquefois batu, & tousiours à la perte commune: (par ce que vaincre & estre vaincu, tournoit indifferemmẽt au dommage public) encor qu'eussiez tousiours aupa-

rauant demeuré ferme en voſtre premiere reſolution, comme vn champion qui combat pied contre pied ſans ſe bouger de ſa place, & qu'euſſiez reſiſté ſans fleſchir contre toutes les eſperances ou craintes qu'on vous euſt ſceu propoſer, à la fin neantmoins recognoiſſant que tout cedoit à voſtre vertu, auſſi vous laiſſaſtes vous perſuader & vaincre aux vœux & ardentes prieres de vos ſujets, & au milieu de vos victoires, par vne gratieuſe inſpiration de Dieu, eſtes rentré en la religion de vos predeceſſeurs. Puis, comme vous auez l'eſprit moderé en toutes choſes, vous auez gardé cette meſme equité enuers les votres, que vous auiez reſſenti profitable à vous-meſmes: reuoquant tous les Edicts qui auoient eſté publiez contre les huguenots, voire contre vous-meſmes outre le gré de voſtre deuancier. Et apres auoir fait la paix, non ſeulement auec vos ſujets, mais auſſi auec les Princes eſtrangers vos voiſins, qui vous acquit beaucoup de louange & d'honneur, vous renouuelaſtes & confirmaſtes pour la troiſieſme fois, vn ou deux Edicts, qui auoient auparauant eſté faits en faueur des huguenots: & par ce moyen les auez remis en leurs biens, maiſons & familles, honneurs & bonne fame: & auez honoré aucuns d'eux des premiers dignitez du royaume: vous aſſeurant que les inimitiez peuà peu ſe ramoliſſants, l'vnion & concorde que vos Edicts ordonnoient, s'eſtabliroient plus aiſement: & que les eſprits bien raſſis & remis en tranquilité, toutes paſſions chaſſees comme nuages quioffuſquent le iugement, on cognoiſtroit plus facilement ce qui eſt le meilleur, c'eſt à dire le plus ancien en la religion. Ce fut la voye que ces bons Peres iugerẽt

touſiours la meilleure, & qu'on deuoit tenir pour ramener ceux qui par mauuaiſe opinion ou arrogance, & preſomption temeraire eſtoient deſuoyez de la regle & communion de l'Egliſe, pour mõſtrer qu'ils eſtoiẽt pouſſez plus par charité que par vn deſir ambitieux de vaincre. Ainſi ſainct Auguſtin appelle par tout les Pelagiens du nom des freres. Ainſi Optat Mileuitain qui eſtoit du meſme aage, nõme les Donatiſtes ſes freres. Ainſi auparauant eux ſainct Cyprien dict, qu'il deſire & conſeille, & taſche de perſuader, qu'aucun des freres, ſi poſſible eſt, ne periſſe, & que l'Egliſe comme vne mere charitable, les retienne tous en ſon ſein, & que tous ne ſoient qu'vn corps & vn peuple vni de volontez. Car à la verité il s'en troue pluſieurs entre ceux auec qui nous auons debat pour la religion, qui ont (afin que i'vſe des termes du meſme ſainct Auguſtin) quelque volonté ſegrette de retourner auec nous, quand ils verroient les troubles bien apaiſez. Mais s'ils en ſont empeſchez pour voir l'orage continuer, ous'ils craignent qu'apres leur reduction il renaiſſe encor vne pire tempeſte, ils retiennent ce deſir, afin de ſeruir aux foibles & non encor bien confirmez en pareille creance ſans ſe ſeparer de leur vnion, & ſouſtiennent neantmoins par tous teſmoignages & iuſques à la mort la foy qu'ils ſçauent eſtre preſchee en l'Egliſe Chreſtienne, endurans patiemment les afflictions & iniures d'vne part & d'autre pour ne troubler la paix de l'Egliſe, & nous monſtrans par leur exẽple auec quelle affection, ſincerité, & charité, il faut ſeruir Dieu. Pour ceſte raiſon ayant apris par experience, & m'eſtant confirmé par voſtre exẽple, qu'il ne falloit aporter aucune aigreur ny trouble

en l'Egliſe : ie me ſuis abſtenu d'inuectiues, & n'ay iamais parlé qu'auec hõneur des Proteſtãs & Huguenots, principalemẽt de ceux qui ont excellé aux lettres, & ſciences : Auſſi n'ay-je pas celé les vices des nôtres : croyant auec beaucoup de gens de biẽ, que ceux-là ſe trompent qui penſent que les hereſies qui trauaillent auiourd'huy preſque tout le monde, ſe maintiennent & prennent vigueur par les ruſes & malices de ceux qui en font profeſſion, plus que par nos propres imperfections & abus. Mais à mon iugement on pourra fort bien remedier à l'vn & à l'autre mal : c'eſt à dire, à l'erreur de nos aduerſaires, & à nos vices & defauts, ſi oſtãt le trafic qui ſe fait des eſtats en l'Egliſe & en la Republique, on rend la recompenſe qui eſt deuë à la vertu : Et ſi les hommes qui excellent en pieté, doctrine & grauité de mœurs, & qui ayent deſia faict preuue de leur prudence & moderation, ſont eſleus aux charges & benefices de l'Egliſe : Si ceux qui craignent Dieu, & qui ſont d'integrité bien eſprouuee, ennemis d'auarice, ſont eſleuez aux dignitez & magiſtratures : non pas de ieunes hõmes incognus qui y ſont receus par faueur & par argẽt, ſans aucune recommandation de vertu. Autremẽt ſi bons & mauuais y ſont admis ſans diſtinction, il eſt aiſé à deuiner que la paix ne peut durer long temps : & faut neceſſairement que les citez periſſent, qui ſont gouuernees par gens qui ne peuuent ou ne veulẽt diſcerner les hõmes de biẽ d'auec les meſchans : & qui ſouffrent, ce qu'on dit en prouerbe, que les frelons mangent les fleurs qui doiuent eſtre pour les mouſches à miel. Rien ne peut tant corrõpre la fidelité que nous, qui auõs quelque office ou charge publique en voſtre royaume, deuõs

premiere-

premieremẽt à Dieu, puis à vous, Sire, & aux peuples qui ſont ſous voſtre puiſſance, que le deſir & l'eſperãce d'vn ſale & deshõneſte gain: Par lequel ſi nous commençons d'entrer aux dignitez, il eſt à craindre que nous ne dreſſions là, par apres toutes nos penſees, & que l'auarice ne nous ſerue de guide, comme l'eſtoile du Nord aux mariniers, nous aueuglant nous meſmes de cupidité d'amaſſer des richeſſes, & en fin meſpriſant tout ſoing d'honneſteté que nous trompions la foy que nous aurons iuree & à Dieu & à vous. L'auarice eſt vne beſte ſauuage, cruelle & intollerable, à qui rien n'eſt iamais aſſez: Si auec les infinies richeſſes de France on adiouſtoit encor les montagnes d'or qu'on dit eſtre en Perſe, & tous les threſors de l'vne & de l'autre Indie, ils ne ſuffiroient pas pour la ſaouler. Car il n'y a iamais de meſure & de fin aux vices: Iamais ils ne ſ'arreſtent; touſiours ils ſ'aduancent en leur precipice, & n'ont fin que leur ruine. Au contraire la vertu, comme dit le Poëte Simonides: tient ferme contre tous mouuemens de Fortune, ou des choſes humaines, & ny plus ne moins qu'vn cube ou vn dé quarré demeure touſiours en vn eſtat, ſ'accommodant à la Nature, qui diuerſifie les accidens des hommes & garde touſiours vne libre & incorruptible vigueur d'eſprit contente de ſoy-meſmes, & de ſoy-meſmes apte tout. Que ſi à telle Deeſſe qui rend les hõmes ainſi faicts, on redonne l'honneur & le lieu qui luy eſt deub, vous aurez encor abondamment dequoy faire largeſſe à ceux qui en ſeront dignes, auec le ſoulagemẽt du peuple, & ſans charger voſtre Eſpargne. Et ſi ce n'eſt à vous d'en faire autãt en l'Egliſe, pour le moins il vous apar-

tient, & ſera ſoing conuenable & digne d'vn Roy, de faire inſtance & priere, & d'interpoſer voſtre authorité enuers ceux qui y ſont obligez, pour tenir la main qu'ils y facent leur deuoir. Auancez-vous donc, Sire, pour meriter la gloire de ceſte nouuelle loüange: & vous ſouuienne que cét heureux repos, duquel nous jouïſſons tous maintenant auecques vous, & par vous, ne ſe peut eſperer deuoir eſtre de longue duree, ſi ayants la paix par le bien-faict de Dieu, nous ne bandons ſerieuſement nos eſprits pour amplifier ſa gloire, & compoſer les differents des cõtrouerſes qui ſont en la Religion. Il ſemblera, Sire, que ie vous conſeille vne choſe grãde, & laquelle on ne doit legerement entreprendre, qui en voudra croire ceux qui ſe trouuants bien à leur aiſe pour le preſent, meſpriſent & rejettent les conſeils ſalutaires pour l'aduenir. Mais d'vn grand ſoing, vient vne grãde recõpence: & vn grand eſprit comme le voſtre, que Dieu vous a donné tout diuin, ne ſe peut adonner à petites choſes. Certes, puis que vous auez reprimé ceſte licence de piller & prodiguer tout, & reſtably en chacune famille vne certaine regle de deſpence & frugalité, dont la France vous eſt, & ſera à iamais obligee plus qu'õ ne ſçauroit dire: vous ne pouuez rien entreprẽdre plus digne de voſtre Majeſté, & du haut degré que vous tenez ſur nous, que de mettre vn ordre en l'Egliſe & en la Iuſtice, pour l'obſeruatiõ des droicts diuins & humains, que les troubles des guerres ciuiles ont ſi longuement confonduz, dont vous verrez indubitablement aduenir, & s'en enſuiure cela de bon, que l'ire de Dieu courroucé contre nous, ſera premierement appaiſee, puis que les Eueſques & Magiſtrats feront vertueuſement leur deuoir, chacun

en leur charge, & que la verité emportera l'aduantage contre le mensonge : la candeur & pureté contre le fard & la faintise : les loix contre l'auarice & le luxe : deux vices qui de soy sont contraires, mais que le mal-heur du siecle a meslez & cõioints ensemble : Qu'on practique les bonnes mœurs: qu'on maintienne en honneur la pudeur & la modestie dont on s'est moqué iusqu'à present. Bref, qu'on recompense la vertu, & qu'on retranche le credit & le pouuoir de l'argent. C'est à vous, SIRE, à faire ce coup : car ie vous l'ay souuent ouy dire ainsi: quand vous desiriez auoir acheté ce bon-heur en vostre royaume par la perte d'vn bras ou d'vne iambe: C'est le commun souhait de tous vos bons sujets. Et c'est ce que pour mon regard i'estime necessaire au bien de l'estat public. Et si pour m'expliquer i'ay extrauagué en plus de paroles, & plus librement que ie n'ay deub, vostre Majesté le prendra, s'il luy plaist, comme d'vn homme franc & nourry en la liberté, que nous recognoissons tenir de vous, qui m'a faict iuger estre besoing de vous tenir vn peu plus longuement au commencement de cet œuure pour repousser l'ennie, & me munir contre les calomnies que ie preuoy deuoir naistre contre moy. Et combien que ce que i'en ay dict iusqu'icy soit suffisant à mon aduis pour m'excuser & me deffendre : Neantmoins voicy de mes amis qui m'aduertissent qu'il se trouuera des gens qui debatront & maintiendront que ie pouuoy bien me passer d'esplucher si exactement par le menu, les choses qui touchent les libertez, immunitez, loix, & droicts de la France, & que ce que i'en ay faict semble plustost pour faire iniure à autruy, que pour la cõseruatiõ de vostre dignité, & de

celle de voſtre royaume. Auſquels encor que i'ay aſſez que reſpondre, toutefois ie crains que ſi i'vſe en cela de trop long diſcours, quelqu'vn ne penſe que i'affecte cette occaſion, & que ie prens plaiſir à me battre moy-meſmes contre mon ombre. Mais auſſi n'en diſant mot, ie pourroy donner ſujet aux meſdiſants de me blaſmer: Ie vous diray donc ſuccinctement, SIRE, comment il en va. I'ay receu ceſte nourriture de mon pere, qui eſtoit comme chacun ſçait, vray prud'homme, & fort entier en la Religion Catholique. I'ay apris ces enſeignemens comme de main en main de mon grand pere, & de mon ayeul: Et de moy-meſmes ſuis entré en l'adminiſtration de voſtre iuſtice auec ceſte reſolutiõ, que rien apres Dieu, ne me fuſt plus cher, & recommandé que l'amour & le ſeruice de ma patrie, que i'ay touſiours preferee à toutes autres affections & charitez priuees: Car ie me ſuis touſiours perſuadé que noſtre patrie, ſelon la ſentence des anciens, nous eſt vn autre Dieu: & que les loix du pays nous ſont de ſeconds Dieux: & que ceux qui les violent, quelque couleur ou pretexte de pieté qu'ils y recherchent pour leur defenſe, ſont coulpables de parricide, & de ſacrilege. Et à la verité nous ſerions indignes du nom François, & tenus pour tres-mauuais citoyens, ſi meſmement durant voſtre regne, nous ne nous opoſions à bon eſcient à ce mal, pour empeſcher ceux (ſi aucũs ſont, & pleuſt à Dieu qu'il n'y en euſt point) qui par mines & machines ſecrettes, parce qu'ils ne le peuuent faire par force ouuerte, veulent renuerſer ces beaux droicts & ces anciennes loix, ſur leſquelles ce royaume a pris ſon fondement, & s'eſt eſleué en ceſte puiſſance & admirable grandeur. C'eſt vn ancien dire

de nos majeurs tres-affectionnez en la Religion: que l'vn, c'eſt à dire la Religion, eſtoit vn gage du ciel pour aſſeurer noſtre ſalut. Et l'autre, c'eſt à dire, les loix & droicts anciens du royaume, eſtoient le Palladium de la France & de toutes les Gaules, quant aux biens & à la Dignité. De ſorte que tant que nous tiendrons ceſte forteresſe, nous n'aurons rien à craindre des embuſches des eſtrangers: mais ſi nous la perdons, nous n'aurons plus rien de certain & d'aſſeuré contre eux. Et s'il aduenoit que par noſtre faineantiſe & laſcheté, nous la laiſſaſſions ſurprendre: il ne faut pas douter que celuy meſme qui par mauuais artifices nous l'auroit enleuee, inſtruict comme vn autre Vlyſſes des ruſes de ſon pays, ne ſubornaſt vn autre Sinon, & n'enuoyaſt en France vn ſecond cheual fatal, le ventre plein de gens-d'armes, pour ſaccager du meſme feu dont Troye fut conſommee, la plus belle & floriſſante partie de l'Europe. Mais Dieu nous en contregardera s'il luy plaiſt: car nous n'auons rien à craindre de tel, tant qu'il vous maintiendra viuant & ſain; & qu'il nous conſeruera Monſeigneur le Daufin. Ceſt endroict icy paraduenture requerroit qu'on diſcouruſt plus amplement de vous, à qui nous deuons ce que nous viuons, & que nous iouyſſons de noſtre pays, & de nos biens: & ſeroit à propos de mentionner tant de graces & de munificences qu'auez faites au public. Ce que ceux entendront de moy, qui meſurerõt les choſes pluſtoſt par la grãdeur de vos loüãges, que par la mediocrité de mon eſprit. Mais ie ne pretens pas faire icy vn Panegiric de vos proüeſſes, & ie ſçay que vous auez plus de contentement en voſtre conſcience d'auoir bien fait, que prenez de plaiſir à ouyr preſcher

vos vaillances. Vous estes yssu d'vne famille la plus noble & ancienne de toutes celles qui ont iamais porté couronne: Et estant né bien loing entre les monts Pirenees d'vne lignee qui se cõtinue dés son commencement de masle en masle; Vous auez pris accroissance entre les armes, parmy les aduersitez, eschapé de mille embusches qu'on vous a dressees lors qu'estiez encor enfant: puis fait adolescent, & deuenu hõme parfaict, vous auez rabatu viuement la violẽce de vos ennemis: Et semble que Dieu vous ait amené par la main du fond de la Guyenne en des temps fort dangereux iusques au sein du feu Roy qui vous y apeloit: afin qu'il n'y eust personne que le legitime heritier, qui peust occuper le siege Royal, qui deuoit estre bien tost vacant. De là estant faict Roy, vous auez temperé vostre puissance de clemẽce & benignité: aymãt mieux retenir par biẽfaits les esprits alienez de vous, que par la terreur & la crainte: Puis soudain ceux qui vous estoiẽt les plus ennemis prirẽt telle creance & cõfiãce en vous, qu'ils estimerẽt auoir plus de seureté en vostre misericorde, qu'en leurs forces & en leurs armes: & ne se plaignoiẽt pas tant d'estre vaincus, cõme ils s'esiouyssent que vous fussiez leur vainqueur. De suplians ils furent faits vos amis & familiers, & leur demeura plus de sentiment en l'ame d'auoir failly, qu'à vous d'auoir esté offensé: de sorte que leur pardonnant si facilement, vous fistes qu'ils auoient vn extreme regret de n'auoir pas recognu leur faute assez tost. Et de fait que pouuoient-ils mieux faire que de ceder volontairement au cours impetueux de vos victoires, auquel ils voyoient bien que rien ne pouuoit resister? leur meilleur fut d'attendre la clemence

du vainqueur, pluſtoſt que le haſard du combat: Car vous auiez faict par voſtre vertu que l'iſſue des batailles n'eſtoit plus douteuſe, & que la victoire n'auoit plus d'aiſles pour voler incertainement d'vne part ou d'autre: Vous aydiez à ce bon-heur par voſtre vigilance: par voſtre trauail indefatigable: par voſtre patience à ſuporter les chaleurs, & les froidures, vous contentant des viandes que le lieu & le temps preſentoit: aſſidu aux tranchees: iour & nuict continuellement en faction: touſiours ſur pieds, quelque temps de gelee ou de pluye qu'il ſceuſt faire, dormant peu, & quelquefois tout à cheual, ou ſur la terre enuelopé d'vn manteau, entrecoupant & reprenant voſtre ſommeil à toute heure, & pour ſi peu de temps qu'il vous plaiſoit, ſans aucune incommodité de voſtre ſanté. Et de cette façon par voſtre exemple, qui eſt vn doux moyen de commander, vous faiſiez garder entre vos gens de guerre ſans les payer ny ſoldoyer, la diſcipline, que difficilement les autres gardent encor qu'ils ſoient bien payez. Auec ce bon-heur, vous-vous eſtiez tellement rendu formidable & redouté à tous vos ennemis, que combien qu'ils euſſent quelquefois plus grand nombre d'hommes & de munitions de guerre que vous, toutefois ils penſoient aſſez faire de ſaller enfermer & mettre à couuert dans les forteresſes des meilleures villes & chaſteaux qu'ils euſſent en leur puiſſance: & ne tenoient pas à moins d'honneur de ſe ſauuer de vous, que vous auiez de gloire à les vaincre. De ſorte qu'il ne ſe faut pas eſmerueiller, ſi apres vous auoir ſi griefuement offenſé, ils ont embraſſé auec tãt d'ardeur l'ocaſiõ que Dieu leur preſentoit de ſe reconcilier auecques vous: puis qu'ils

auoient tant d'asseurance de vostre clemence & bonté non feinte : & ne pouuans douter que la victoire ne fust tousiours de vostre part. Mais comme la guerre & les combats leur estoient espouuantables, autant que la paix a esté desiree, & agreable à tous les vostres qu'auez repris en grace, quād incontinent la paix faicte vous auez remis sus par tout vostre Royaume, les arts liberaux, y proposant le salaire, & les priuileges pour y exciter vn chascun. Tesmoings en sont ces grands & superbes bastiments esleuez en si peu de temps & durables à iamais. Tesmoins tant d'ouurages admirables de peintures, de tapisseries, eslabourees d'vn artifice excellent, qui tesmoigneront à la posterité la grandeur de vostre entendement, & l'amour qu'auez porté à la paix. Mais nous auons deuant toutes choses grand sujet de vous remercier, de ce qu'il vous a pleu remettre les Muses en leur place, dont la fureur des armes les auoit chassees : & de ce qu'auez restably la fameuse Vniuersité de Paris : à laquelle vous auez encor adiousté vn insigne ornement, y appellant ceste autre grande lumiere des lettres de nostre siecle, Isaac Casaubon, & luy commettant la garde de vostre Royale Librairie : pour faire cognoistre à tout le monde, que le cours continuel de tant de victoires & triomphes ne vous a point tant haussé le cœur pour desirer de grandes choses, & pour entreprendre sur vos voisins, comme pour bien obseruer la paix auec eux, & entretenir en vn ferme repos vos peuples, las & trauaillez des guerres passees.

Poursuiuez dōc, Sire, ce noble & genereux dessein, & continuez d'establir la paix, laquelle vous nous auez acquise par tant de trauaux qu'auez endurez

pour

pour voſtre patrie, & rendez l'authorité aux loix & à vos Cours de Parlement, comme auez cõmencé, tenant pour tout certain que les villes & citez n'ont ame, vie, & mouuement que par les loix : & ne peuuent non plus que nos corps qui n'auroient point d'ame, vſer de leurs membres, de leurs forces, & de leur ſang, ſi elles n'obeiſſent aux loix. Or les Magiſtrats & les Iuges ſont les miniſtres & interpretes des loix : deſquelles en fin nous deuons tous eſtre ſerfs, pour pouuoir eſtre tous libres.

C'eſt cette liberté que ie me ſuis aſſeuré de trouuer, vous eſtant Roy, du benefice de laquelle i'ay vſé ſi toſt que vous nous l'euſtes rendue, quand durant les troubles, & depuis iceux appaiſez, i'ay eſcrit l'hiſtoire de noſtre temps : dont ie donne maintenant au public la premiere partie, & la dedie au tres-auguſte nõ de voſtre Maieſté, pour beaucoup de raiſons qui me touchent & qui appartiennent au ſuiet de l'œuure. Ie ſeroy ingrat, s'il ne me ſouuenoit, que la dignité que i'ay en voſtre iuſtice, ayant eu ſon commencemẽt dés voſtre predeceſſeur d'heureuſe memoire, m'a eſté par vous augmentee & auancee au degré où ie ſuis : & que quand i'eſtoy à la ſuite de voſtre armee & de voſtre Cour, vous m'auez employé en beaucoup de grãds affaires : par le maniemẽt deſquelles ie me ſuis acquis la cognoiſſance d'infinies choſes, qui eſtoient neceſſaires à l'œuure que i'ay entrepris. A quoy m'a beaucoup ſerui la familiarité que i'ay euë auec pluſieurs notables Seigneurs nourris & vieillis à la Cour : dont les diſcours m'aprenoient à examiner plus curieuſement ces petits liurets ſemez & imprimez ça & là ſans autheur, & reduire au poinct de la verité tout ce qui ſe trouuoit eſcrit de nos affaires.

Et en ceſte eſtude parmy celles de ma charge, ie me ſuis excercé tant que i'ay eſté à voſtre ſuite iuſques à ce que la neceſſité de mon office m'a faict retourner à ceſt haſtelier du palais : Or ne ſuis-ie point cogneu de vous ſeulement d'hier, ou deuant hier, il y a deſia vingt & deux ans paſſez, qu'eſtant vn des deputez du Parlement pour la chambre de iuſtice, qui fut enuoyee en Guyenne par le commandement du feu Roy, ie fut vers vous où ie receu tant de bon acueil & de gratieux traictement, que dés lors ie pris aſſeurance qu'auriez agreables les fruicts de mon eſprit, ſi quelque iour ſa petiteſſe en pouuoit produire. Mais outre ceſte raiſon, il y en a vne autre beaucoup plus pertinente, pourquoy il a falu que ceſte hiſtoire vous fuſt dediee. Sçauoir eſt, qu'entreprenant vn ouurage plein de hazard & de danger, i'auoy beſoing pour reſiſter à la meſdiſance & violence de beaucoup de gens ennemis de la verité, d'auoir vn puiſſant patron : & pour examiner la verité des choſes aduenues, il me faloit recourir à voſtre aigu & vigoureux iugement, auec lequel vous ordonnez de celles qui ſont à venir. Auſſi ſuis-ie reſolu d'en paſſer par voſtre cenſure : Soit que vous trouuiez bon que ie publie le reſte, ou que ie ſuprime ceſte premiere partie, qui n'eſt pas tant pour eſtre communiquee au public, que pour vous propoſer comme l'image & l'argument de tout l'œuure : duquel ce que vous ordonnerez & commanderez, me ſera comme vn oracle prononcé de la voix de Dieu : ne faiſant aucun doute que ce que vous approuuerez, ne ſoit approuué & bien receu auec vn grand conſentement de tout le monde. Et s'il s'en treuue aucuns qui trouuoient mauuais ce que vous trouuerez bon, ce ſeront ceux qui eſtants

montez par le jouet de fortune en quelque haute dignité, sans auoir rien faict digne de memoire, croyent que la representation des choses comme elles sont auenues à la verité, leur soit preiudiciable & iniurieuse : Mais comme i'estime deshonneste & honteux pour ma reputation, de leur complaire & seruir à leurs iniques desirs, aussi croiroi-ie grandement offencer ma conscięce, de taire & passer sous silence leur vices, mesmement ceux qui portent dommage au public. Or il faut finir ceste Preface par vne priere à Dieu.

Seigneur, qui és autheur & dispensateur de tous biens, qui auec ton fils vnique & le sainct Esprit estes trois, mais en puissance, sagesse & bonté, n'és qu'vn en toutes choses, & touiours seras & as esté: qui disposes, & gouuernes par ta prudence les empires legitimes, sans lesquels il n'y a ni maison, ni famille, ni cité, ni nation, ni mesmes tout le genre humain & la nature vniuerselle par toy creée de rien ne peut subsister: Ie te requiers & supplie à haute voix & publiquement, vouloir garder pour nous ce que tu as donné de meilleur à la France, voire à toute la Chrestienté: luy assister de tes graces & rẽdre sa memoire immortelle, Ce que tu nous peux accorder & accomplir tout ensemble, en conseruant le Roy & le Daufin. Car nous recognoissõs & cõfessons que de leur seule cõseruation dependent la paix, l'vnion, la seureté, les biens, & toutes choses que sçaurions desirer. Preside donc aux conseils de l'vn pour gouuerner ce grand Empire par luy sauué du naufrage, pendant que l'autre croistra, comme vn arbrisseau plãté sur le bord d'vn ruisseau doux coulant, pour faire quelque iour ombre à ceux qui viendront apres nous: c'est à dire pour les

maintenir en repos, pendant lequel les arts ſont cultiuez, & l'eſtude de pieté & des lettres augmenté. Permets que tous deux ſeigneurient & commandent ſur les François, par vn ordre amy de nature & des gens de bien. Que par eux l'ancienne foy & Religion, les mœurs & inſtitutions de nos maieurs, & les loix du pays ſoyent remiſes en leur vigueur: que les monſtres des nouuelles ſectes, les nouueaux ſonges des religions, & toutes autres inuentions pour abuſer finement les eſprits oyſifs, ſoient aboliës: afin que le ſchiſme oſté la paix ſoit finablement eſtablie en la maiſon de Dieu, le repos en nos conſciences, & la ſeureté en l'eſtat public. Pour la fin, Seigneur Dieu tres-bon, & tres-grand, ie te prie & ſuplie par la grace de ton ſainct Eſprit, ſans laquelle nous ne ſommes ny ne pouuons rien, donne telle force à ce que ie diray, & eſcriray cy-apres, que ceux qui viuent à preſent, & qui viendront apres nous, recognoiſſent ma liberté reglee de ma conſcience & de la verité, Et que mon ſtyle ſoit auſſi eſlongné de flaterie & de calomnie, cõme ie n'ay point ſujet qui m'y puiſſe cõtraindre.

EXTRAICT DV Priuilege du Roy.

PAr grace & priuilege du Roy, il eſt permis à PIERRE CHEVALIER Imprimeur & Libraire iuré à Paris, d'imprimer l'Epiſtre de Mõſieur le Preſident de Thou, au tres-Chreſtien Roy de France & de Nauarre, & deffence à tous autres, à peine de mil liures d'amande, applicable moitié à nous, & l'autre moitié audit ſuppliant, car tel eſt noſtre plaiſir.

Par le Roy en ſon Conſeil.

Signé CHALOPIN.